

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE D'AMBILLOU**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 février, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 janvier 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i>
	--- --- --- <i>Pouvoir à Céline CHENEAU</i> --- <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i>

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Bernadette Bizard a été désignée pour remplir cette fonction

Ordre du jour de la séance

Délibérations :

--

Décisions du Maire

--

Informations diverses

- Point sur les finances : Résultats prévisionnels 2023, Orientations budgétaires 2024 (voir PJ 2)
- Point sur les ZAER
- Point sur la réunion du 29/01 avec le SDIS
-

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les finances : Résultats prévisionnels 2023, Orientations budgétaires 2024

La 1^{ère} adjointe présente au Conseil Municipal les résultats cumulés au 31/12/2023 qui font apparaître les sommes suivantes :

En section de fonctionnement	: 1 555 378,64 €
En section de d'investissement	: - 55 320,79 €
Un besoin de financement	: - 562 927,13 € (déficit d'investissement + solde des RAR)

Puis, les projets 2024 sont présentés (chiffres pouvant encore être modifiés) :

Libellé	RAR 2023	Dépenses 2024	Nature
Gros travaux sur bâtiments communaux	9080,93 €	25 072,87 €	<ul style="list-style-type: none"> • Installation adoucisseur cantine • Travaux sur bibliothèque (cat nat)
Mobilier/Matériel		37 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses récurrentes + outillage, matériel cantine, mobilier salle des fêtes, matériel divers, ...
Groupe scolaire	30 686,40 €	80 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Préaux pour ombre cours primaire • Jeu de cours (maternelle) • Led dans les classes • Alarmes PPMS
Travaux de voirie		60 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux divers de voirie • Panneaux de signalisation
Aménagement Plan d'eau	3 437,40 €	10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement entre bonde et buvette. • Achat bancs (2) et poubelles (2) et range vélo (1)
Aménagement du Cimetière		5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de columbarium
Extension du Pôle	689 404,73 €	40 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Moe + travaux + imprévus
Vidéoprotection	47 996,88 €	40 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Installation 1^{ère} et 2^{ème} tranche
Sécurisation rue Principale		470 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Moe + travaux • (440K€ trx + 30K€ moe)
Rénovation salle des fêtes		40 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Moe (étude thermique)
TOTAL OPERATIONS	780 606,34 €	807 072,87 €	
Remboursement dette		115 000,00 €	
<i>Déficit reporté</i>		55 320,79 €	
TOTAL DEPENSES		1 758 000 €	

Il est rappelé que ce projet de budget 2024 peut encore évoluer.

Point sur les ZAER

La 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal que la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), adoptée le 10 mars 2023, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables en France.

Dans le cadre de cette loi :

- Les communes doivent définir des zones prioritaires pour l'implantation de projets d'énergies renouvelables sur leur territoire.
- Elles doivent donc recenser toutes les parcelles privées et publiques pouvant accueillir potentiellement des projets d'implantations d'énergies renouvelables.
- Ces zones seront validées par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Plusieurs énergies peuvent être recensées, toutefois, la Municipalité a fait le choix de retenir le photovoltaïque au sol ou en toiture.

Un courrier a été transmis aux agriculteurs de la commune et aux propriétaires forestiers, leur demandant s'ils souhaitaient être intégrés dans les zonages. Parallèlement, la commune a délimité des grandes zones, incluant automatiquement beaucoup de propriétaires.

Il est rappelé que ces zonages ne sont pas engageant et qu'il n'est en rien obligatoire de réaliser des installations, ils permettent juste de recenser les surfaces potentiellement disponibles sur la commune.

Ci-dessous les ZAER recensées :

N°	LIEU
PV 1	LE BOURG
PV 2	ZA HATELOIRE
PV 3	BOYERES
PV 4	ZA LES CHEVAUPY
PV 4.1	ZA LES CHEVAUPY - PARKING
PV 5	ZA LES DEVANTS
PV 6	LA GIRARDIERE
PV 7	LES BERNELLERIES - TERRAIN
PV 7.1	LES BERNELLERIES - BATIMENTS
PV 8	LA GLAUME
PV 8.1	LA GLAUME
PV 9	LA CHESNAY
PV 9.1	LA CHESNAY
PV 10	LA BROSSE - BATIMENTS
PV 10.1	LA BROSSE - TERRAIN
PV 11	LE PETIT BROUSSON
PV 11.1	LE PETIT BROUSSON
PV 11.2	LE PETIT BROUSSON
PV 12	PARCELLE ZR 18 / A COTE DE LA FUTURE STEP
PV 13	ZONE A/N - SUD
PV 14	LA GIBERDIERE
PV 15	LA CHAUSSEE
PV 16	LA BARONNERIE
PV 17	ZONE A/N - NORD
PV 18	LE PLESSIS - BOIS JAMET
PV 18.1	LE PLESSIS - TERRAIN
PV 18.2	LE PLESSIS - LES CANTERIES
PV 18.3	LE PLESSIS - HABITATIONS
PV 18.4	LE PLESSIS - LA GIRAUDERIE
PV 19	LASSY
PV 20	LES CANTERIES
PV 21	FORET - OUEST
PV 22	LE CARROI - TERRAIN
PV 22.1	LE CARROI - BATIMENTS
PV 23	LA PERRAY
PV 24	LA VALLEE
PV 25	LA PLAINE

Point sur la réunion du 29/01 avec le SDIS

Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 19h45

NOM	EMARGEMENT
Le Maire, Bruno Cheuvreux	
Le (la) Secrétaire de Séance	